

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : M. François Gonin (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 653/22 relatif à la révision du règlement communal de protection des arbres, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'adopter le projet de Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et des plans de classement
- Article deux : de lever l'opposition formulée à l'encontre du projet lors de l'enquête publique en adoptant la proposition de réponse de la Municipalité.
- Article trois : d'abroger le règlement communal sur la protection des arbres du 8 avril 1987.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich